

Délibération n°201218_42

Séance du Conseil d'administration du 18 décembre 2020

Nombre de membres composant le conseil (effectif statutaire) : 30

Nombre de membres en exercice : 27

Membres présents : 13

Membres représentés : 2

Quorum : 14

Pour :

DÉCISION

AVIS

INFORMATION

Accueil de volontaires en service civique

Considérant que le Service Civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Indemnisé 580 euros par mois, il permet de s'engager sans condition de diplôme dans une mission d'intérêt général au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité... En France ou à l'étranger et dans 9 domaines d'action : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, aide humanitaire.

Considérant que le 24 janvier 2017, l'UTBM avait obtenu un agrément pour accueillir un ou plusieurs volontaires en service civique. Une demande de renouvellement d'agrément a été déposée le 29 octobre 2020. Cette dernière a été validée temporairement sous réserve que le conseil d'administration de l'UTBM approuve l'accueil de volontaires en service civique lors de sa prochaine séance.

Le Conseil d'administration

DECIDE

d'approuver le renouvellement d'agrément du 29 octobre 2020 au titre de l'engagement de service civique et autoriser l'UTBM à accueillir une ou plusieurs personnes volontaires en service civique.

Abstention(s) : 0

Votants : 15

Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0

Suffrages exprimés : 15

Pour : 14

Contre : 1

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,

par déléguation,
le Directeur Général des Services

Le Directeur
Ghislain MONTAVON

Philippe Zilliox